

CAHIER DES CHARGES

COMPETITIONS PRECISION RIFLE

FRPRA = French Precision Rifle Association

FFTir = Fédération Française de Tir

COL = Comité d'Organisation Local

PR = Precision Rifle

Officiels du match = A minima Arbitres, Directeur de Match et membres de la FRPRA et de l'organisation

1 – INTENDANCE

A – Hébergement

- Pour les compétitions n'engendrant pas le déplacement d'une équipe de France, les tireurs effectuent librement leurs réservations de logement et de restauration.
- Les officiels du match, tel que les arbitres sont prioritairement sélectionnés dans les bénévoles locaux, et dans ce cas, ceux-ci n'ont pas besoin d'être logé par le COL.
- En cas d'appel à des officiels éloignés géographiquement, le COL et la FRPRA trouvent une façon de mettre à disposition les moyens logistiques de se loger et se nourrir, le défraiement étant une solution en cas d'impossibilité de mettre en place une organisation globale.

B – Restauration sur le site

- Repas du midi :

- Dans la mesure du possible et si le lieu de l'évènement le permet, des repas sont proposés aux tireurs. La mise à disposition de cette possibilité est indiquée dans l'appel à l'inscription et le règlement du repas se fait en même temps que le paiement de l'engagement au match.
- Dans tous les cas, tout doit être mis en œuvre pour permettre aux officiels de disposer d'un repas gratuit chaque jour de présence sur le site, tant pendant la préparation que durant l'évènement.
- En cas d'impossibilité de mettre en place des moyens logistiques sur le site, ou de faire appel à un professionnel ambulant de la restauration, tous les acteurs doivent en être informés.

- Si l'organisation le nécessite, La FRPRA fournit des jetons repas (Entrée + plat + dessert + boisson + café) pour tous les officiels du match transmis sous enveloppes personnalisées.
- A partir de ces éléments, des choix effectués et des possibilités logistiques, le COL règle directement toutes les modalités de mise en place et d'organisation de la restauration.
- **La restauration des officiels doit être prioritaire (voire indépendante de celle du public et des tireurs) de manière à permettre la prise du repas en moins de 45 minutes de façon à redevenir opérationnel le plus rapidement possible.**
- Une attention particulière est apportée sur la provenance des aliments, circuits courts et produits de saison et l'équilibre des repas proposés.
- Le COL soumet à la FRPRA les différents menus et tarifs concernant la restauration du midi, au moins **1 mois avant le début de la compétition** pour validation et communication aux tireurs au même moment que l'inscription à l'évènement.
- **Les jetons repas des officiels peuvent être échangés contre des sandwiches et boissons si cela semble plus adéquat.** Le COL se charge de communiquer cette information aux personnes qui assureront la restauration chaude et rapide.

- **Buvette :**

- Pour le service des boissons, le COL utilise les gobelets de style « ECO-CUP ». Tous les dispositifs de service des boissons et sandwiches seront en carton ou papier recyclable. Le plastique à usage unique étant interdit par la loi anti-gaspillage (ministère de la transition écologique).
- **Pour 1 personne/jour, il convient de prévoir 2 grandes boissons (canettes 33cl ou bouteille d'1,5 l d'eau) et 2 petites boissons (café ou 0,5 l d'eau).** Les boissons des officiels du match sont prises en charge par le COL et des jetons leur sont fournis gratuitement.
- Les recettes générées par la buvette sont acquises au COL.

2 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'homologation temporaire d'un stand privé en vue d'une compétition fait l'objet d'une procédure identifiée et d'un dépôt de dossier (CF. Homolog-PR-Stand-Prive-aaammjj.pdf)

3 – PROTOCOLE

Le COL fournit par écrit le planning des différentes cérémonies et/ou animations éventuelles, au plus tard le **2 mois avant la compétition**.

Des médailles et/ou des diplômes commémoratifs pourront être prévus par le COL.

A cet effet, le COL déterminera en liaison avec le service relations publiques de la Mairie et la FFTir la liste des autorités locales à inviter lors des cérémonies de palmarès.

Les représentants de la FRPRA présents sur l'évènement, participeront à la cérémonie en collaboration avec le COL.

A - Comité d'honneur

La composition sera définie en concertation et en tenant compte des personnalités de la FRPRA, de la FFTir et locales concernées :

- Le Président de la FRPRA ou son représentant,
- Le Président de la FFTir ou son représentant,
- Les membres du Comité Directeur Fédéral présents,
- Le Président de la Ligue Régionale,
- Le Président du Comité Départemental
- Le Président du COL,
- Le Président du Conseil Régional
- Le Préfet du Département
- Le Président du Conseil Départemental
- Le Maire de la Ville
- Le Maire Adjoint Chargé des Sports
- Le Président du CROS
- Le Directeur des Sports de la Ville
- Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale (DASEN)
- Le Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES)
- Le Chef de service du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport)
- Le Président du CDOS

Le COL précisera la liste des personnalités locales supplémentaires concernées.

B - Cérémonies protocolaires

- Remise des prix, palmarès :

La remise des prix officielle commencera à l'heure planifiée par le COL et aucun report en raison d'un retard d'un officiel ne pourra être toléré du fait de l'éloignement géographique des participants et du temps de voyage de retour à prendre en compte.

C - Invitation des personnalités

- La réalisation des invitations est à la charge du COL, en privilégiant le **format numérique**.

D - Emblèmes, pavillons, drapeaux etc.

- Le COL est chargé de prévoir les aménagements éventuels, nécessaires à la mise en place des emblèmes prévus pour la compétition.

E - Plaquette de présentation de la manifestation

Une plaquette de présentation numérique de la compétition peut être réalisée par la FRPRA. Le projet est présenté à la FFTir pour « bon pour accord ».

L'impression papier n'est pas conseillée pour les clubs. Le COL et la FRPRA mettent en place sur leur site internet des pages spéciales réservées à la compétition avec l'ensemble des laïus des personnalités concernées et la mise en valeur des partenaires de l'évènement.

F - Communication

Les actions de communication liées à cette compétition (visuels, initiations, produits dérivés...) sont menées en collaboration avec le Service Technique Fédéral et le Service Communication de la FFTir. Contact FFTir : Tony AMENGUAL tamengual@fftir.org

G - Activités annexes

Des activités annexes peuvent, en marge de la compétition, être mises en oeuvre par le COL. Ces actions sont à la charge du COL. Elles doivent être approuvées par la FFTir.

H - Vignettes contrôle des armes

La FRPRA se charge de l'impression des vignettes de contrôle des armes. Un système de « colson » de couleur est appliqué pour différencier les différentes divisions et notamment la division Factory qui est la plus restrictive.

I – Cadeaux

Il est de tradition d'offrir un cadeau aux arbitres. Le COL sera seul juge de l'opportunité de cette démarche toutefois très appréciée des arbitres sollicités pendant la durée de la manifestation. Un produit durable et/ou éco-responsable est un message très apprécié par les instances dirigeantes.

4 – PERSONNEL

- **Directeur de match** (Match Director) - Il s'occupe de l'administration générale du match, y compris de la composition des équipes (squads), de l'établissement du calendrier, de la construction du champ de tir, de la coordination de tout le personnel de soutien et de services. Son autorité et ses décisions prévaudront sur toutes les questions. Le directeur de match est nommé par l'organisateur du match et a une autorité générale sur toutes les personnes et activités dans l'ensemble du champ de tir, y compris la sécurité, le fonctionnement de toutes les épreuves et l'application de ces règles. Toutes les disqualifications et les appels à l'arbitrage doivent être portés à son attention.
- **Arbitre** (Range Officer) - Donne les ordres dans l'atelier, supervise le respect par le concurrent du briefing et surveille de près la sécurité des actions du compétiteur. Il annonce également les scores et le temps (le cas échéant) réalisés par chaque concurrent et vérifie qu'ils sont correctement enregistrés sur la feuille de score du concurrent (sous l'autorité du directeur de match et/ou d'un chef de stand le cas échéant).

Le Directeur de match peut décider de déléguer des fonctions aux officiels suivants :

- **Arbitre en Chef** (Chief Range Officer - "CRO") - Est l'autorité principale sur toutes les personnes et activités dans les Ateliers / Epreuves de tir sous son contrôle, et supervise l'application juste, correcte et cohérente des règles (sous l'autorité directe du Directeur de Match).
- **Chef marqueur** (Chief Scorer - "CS") - Supervise l'équipe d'enregistrement des scores, qui collecte, trie, vérifie, compile et conserve toutes les feuilles de pointage et produit finalement les résultats provisoires et finaux (sous l'autorité directe du Directeur de Match).

Pour l'organisation d'un événement, le COL doit prévoir au minimum :

- Un arbitre par atelier en simultané
- Un directeur de match

La FRPRA prévoit au moins une personne parmi les officiels pour les conseils et la validation de l'évènement.

En plus des officiels prévus ci-dessus, le COL doit prévoir :

- Le personnel de soutien et d'assistance pour aider à l'arbitrage et à la manipulation des obstacles et des cibles.
- La prise en charge du respect des emplacements de parking réservés (officiels du match, exposants et handicapés).
- Les personnes en relation avec le département développement pour le suivi des actions citoyennes, inclusives et éco-responsables.

La FRPRA peut demander au COL de lui réserver les hébergements ou repas complémentaires pour les personnes qu'elle souhaite inviter. Dans ce cas, elle règle au COL les coûts ainsi générés.

5 – ORDRE GÉNÉRAL D'OPÉRATION

Dates des épreuves : du .../.../..... au .../.../.....

Prévoir le site en configuration de compétition **le .../.../..... àh.....**

Planning à vérifier après visite :

.../.../..... : À partir deh....., briefing des arbitres, explications des épreuves et contrôle des armes

.../.../..... : compétition – voir le plan de tir et le squadding/timing

.../.../..... Soir : Remise des prix. À la suite de cette remise peut avoir lieu le cocktail pour les tireurs et/ou le dîner officiel.

6 – ORGANISATION DU SITE

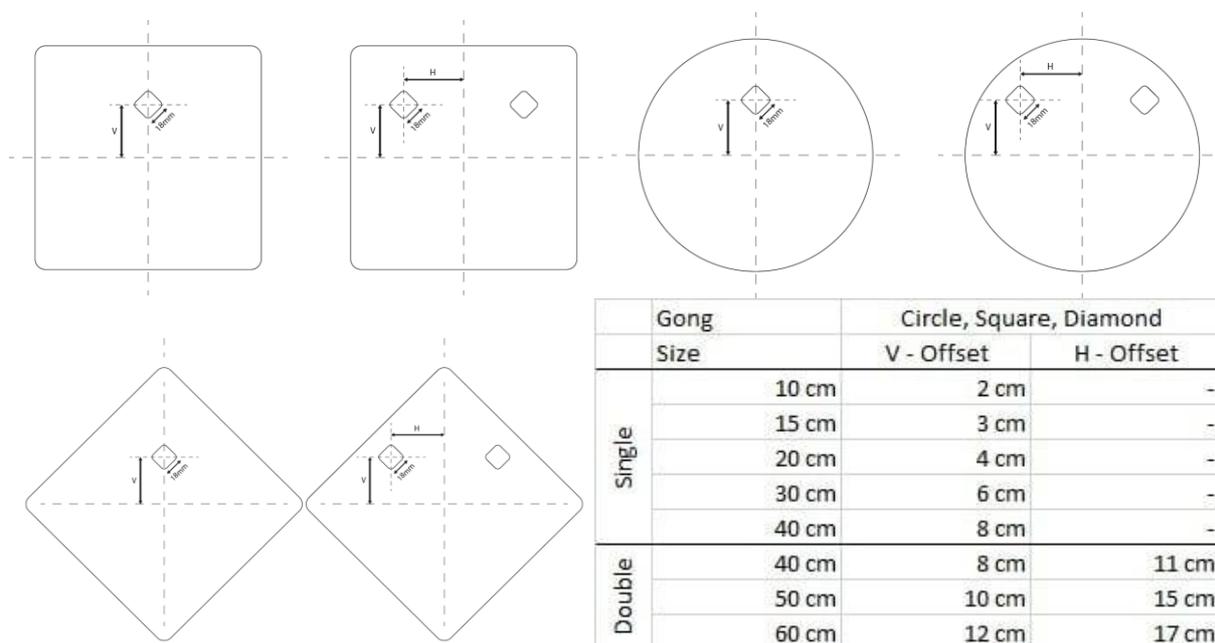
- Le site doit permettre un tir sans aucune route, chemin communal ou habitations entre les pas de tir et la structure prévue pour arrêter les balles.
- Si aucune structure ne permet d'arrêter les balles, il ne doit y avoir aucune route, chemin communal ou habitation dans un prolongement correspondant à la portée maximum du plus gros calibre utilisé.
- La construction des obstacles se fait selon les éléments définis dans le Matchbook.
- L'organisation de la compétition nécessite la mise à disposition d'espaces qui doivent être situés dans un même lieu géographique. Ils peuvent être implantés dans un même bâtiment/espace ou dans des bâtiments/espaces séparés proches les uns des autres. Les espaces sont définis comme suit :

A – Espaces Tir

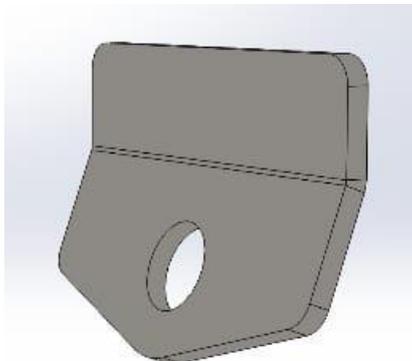
Zones de tir

- Les considérations de sécurité dans la conception, la construction physique et les exigences énoncées pour toute épreuve de tir relèvent de la responsabilité du directeur de match.
- Tout doit être mis en œuvre afin d'éviter de mettre en danger les concurrents, les officiels ou les spectateurs pendant le match. La conception de l'épreuve doit éviter que les concurrents puissent effectuer des actions dangereuses par inadvertance.
- Les épreuves de tir doivent toujours être conçues en tenant compte des angles de tir sécurisés.
- Sauf indication contraire, l'angle de tir horizontal par défaut, mesuré depuis la position de tir, doit être au maximum de 30° à gauche de la cible la plus à gauche, et de 30° à droite de la cible la plus à droite. Voir les directives du directeur de match pour plus d'informations et de bonnes pratiques.

- L'organisation de toute épreuve de tir doit permettre un accès approprié aux officiels supervisant les compétiteurs (le cas échéant).
 - Les épreuves de tir où plusieurs compétiteurs doivent tirer simultanément à partir d'une ligne de tir commune (par exemple les Shoot-Off), doivent fournir un minimum de 2 mètres d'espace libre entre chaque compétiteur.
- Les cibles doivent ;
- Être fabriquées dans un acier suffisamment résistant tel que les aciers AR500, Hardox, ArmoX, etc.
 - Exemples en AR500 : 30 cm et moins : 12 mm, 35-45 cm : 10 mm et 50 cm et plus : 8 mm
 - Être d'une taille adaptée pour :
 - le niveau de la compétition, et
 - les positions de tir, et
 - les contraintes de temps, et
 - les conditions de vent et de météo attendues.
 - Faire dévier les impacts vers le bas, en direction du sol.
 - Les cadres et portiques des cibles doivent être conçus avec une résistance et une durabilité suffisantes pour présenter le même visuel à tous les concurrents.
 - Afin d'augmenter la réactivité des gongs, il convient de les percer le plus proche possible du centre.



- Une manière efficace de fixer les gongs consiste à utiliser de la bande de carrière de 100 mm d'épaisseur sur 80 mm de large, fixée avec une visserie forgée de 8.8 diamètre M16.
- Il est préconisé d'utiliser une interface permettant l'inclinaison du gong afin d'éviter les déchirures causées par les éclats de balles.



- Toute cible au-delà de 550 m doit être réactive (bouger de manière visible) et doit être observée par 2 spotters.
- Toute cible au-delà de 750 m devrait, si possible, avoir un indicateur d'impact supplémentaire comme un flash ou un système de caméra.

| Distances | | Prone | intermediate | Barricade |
|-----------------------|---------|----------------|----------------|----------------|
| | | 1 moa | 1,5 moa | 2 moa |
| 25 m. | | 0,7 cm | 1,1 cm | 1,5 cm |
| 50 m. | | 1,5 cm | 2,2 cm | 2,9 cm |
| | | 1,5 moa | 2 moa | 2,5 moa |
| 75 m. | | 3,3 cm | 4,4 cm | 5,5 cm |
| 100 m. | | 4,4 cm | 5,8 cm | 7,3 cm |
| 125 m. | | 5,5 cm | 7,3 cm | 9,1 cm |
| | | 3 moa | 3,5 moa | 4 moa |
| 150 m. | | 13 cm | 15 cm | 17 cm |
| 175 m. | | 15 cm | 18 cm | 20 cm |
| 200 m. | | 17 cm | 20 cm | 23 cm |
| 225 m. | | 20 cm | 23 cm | 26 cm |
| 250 m. | | 22 cm | 25 cm | 29 cm |
| 275 m. | | 24 cm | 28 cm | 32 cm |
| 300 m. | | 26 cm | 31 cm | 35 cm |
| KYL 50 à 75 m. | | | | |
| 0,50 cm | 1,00 cm | 1,50 cm | 2,00 cm | |
| 2,50 cm | 3,00 cm | 3,50 cm | 4,00 cm | |

| Distances | Couché | Semi-Couché | Barricade | Main levée | Main faible |
|-----------|---------|-------------|-----------|------------|-------------|
| | 1 moa | 2 moa | 3 moa | 8 moa | 12 moa |
| 50 m. | 1,5 cm | 2,9 cm | 4,4 cm | 11,6 cm | 17,5 cm |
| 100 m. | 2,9 cm | 5,8 cm | 8,7 cm | 23,3 cm | 34,9 cm |
| 150 m. | 4,4 cm | 8,7 cm | 13,1 cm | 34,9 cm | 52,4 cm |
| 200 m. | 5,8 cm | 11,6 cm | 17,5 cm | 46,6 cm | 69,8 cm |
| 250 m. | 7,3 cm | 14,6 cm | 21,8 cm | 58,2 cm | 87,3 cm |
| 300 m. | 8,7 cm | 17,5 cm | 26,2 cm | 69,8 cm | 104,8 cm |
| 350 m. | 10,2 cm | 20,4 cm | 30,6 cm | 81,5 cm | 122,2 cm |
| 400 m. | 11,6 cm | 23,3 cm | 34,9 cm | 93,1 cm | 139,7 cm |
| 450 m. | 13,1 cm | 26,2 cm | 39,3 cm | 104,8 cm | 157,1 cm |
| 500 m. | 14,6 cm | 29,1 cm | 43,7 cm | 116,4 cm | 174,6 cm |
| 550 m. | 16,0 cm | 32,0 cm | 48,0 cm | 128,0 cm | 192,1 cm |
| 500 m. | 14,6 cm | 29,1 cm | 43,7 cm | 116,4 cm | 174,6 cm |
| 550 m. | 16,0 cm | 32,0 cm | 48,0 cm | 128,0 cm | 192,1 cm |
| 600 m. | 17,5 cm | 34,9 cm | 52,4 cm | 139,7 cm | 209,5 cm |
| 650 m. | 18,9 cm | 37,8 cm | 56,7 cm | 151,3 cm | 227,0 cm |
| 700 m. | 20,4 cm | 40,7 cm | 61,1 cm | 163,0 cm | 244,4 cm |
| 750 m. | 21,8 cm | 43,7 cm | 65,5 cm | 174,6 cm | 261,9 cm |
| 800 m. | 23,3 cm | 46,6 cm | 69,8 cm | 186,2 cm | 279,4 cm |
| 850 m. | 24,7 cm | 49,5 cm | 74,2 cm | 197,9 cm | 296,8 cm |
| 900 m. | 26,2 cm | 52,4 cm | 78,6 cm | 209,5 cm | 314,3 cm |
| 950 m. | 27,6 cm | 55,3 cm | 82,9 cm | 221,2 cm | 331,7 cm |
| 1000 m. | 29,1 cm | 58,2 cm | 87,3 cm | 232,8 cm | |
| 1050 m. | 30,6 cm | 61,1 cm | 91,7 cm | 244,4 cm | |
| 1100 m. | 32,0 cm | 64,0 cm | 96,0 cm | 256,1 cm | |
| 1150 m. | 33,5 cm | 66,9 cm | 100,4 cm | 267,7 cm | |
| 1200 m. | 34,9 cm | 69,8 cm | 104,8 cm | 279,4 cm | |

Tailles adaptées à des matchs TOUS NIVEAUX
Les matchs de FINALE ou niveau EXPERTS : tailles/2

Taille de cible type pour une organisation Precision Rifle

- Étant donné la nature dynamique des matchs de Precision Rifle, quel que soit le niveau de compétition, toutes les épreuves de tir doivent être conçues, construites et menées en tenant compte de la sécurité à tout moment.
- Le succès d'un match est déterminé par la qualité et la diversité des défis présentés par chacune des épreuves de tir.
- Les épreuves de Precision Rifle doivent être ;
 - équilibrées en termes de taille des cibles, de distance des cibles, de positions de tir, de contraintes de temps maximum et, si possible, de facteurs environnementaux.
 - conçues principalement pour tester les aptitudes au tir d'un concurrent, et pas nécessairement ses capacités physiques.
 - d'un degré de difficulté adapté au niveau de compétition visé.
- Chaque épreuve de tir lors d'un événement de Precision Rifle portera sur différents aspects du tir à longue distance.
- Les concurrents doivent pouvoir résoudre les défis présentés dans toute épreuve de tir à leur manière, et les épreuves ne doivent pas imposer trop de contraintes.
- Les épreuves de tir sont de nature variée et les directeurs de match sont encouragés à faire preuve de créativité en proposant leur propre vision de l'organisation d'atelier.
- En général, les épreuves de tir sont une combinaison des éléments suivants :
 - Epreuves de tir pratiques - la plupart simulent des terrains naturels, en utilisant des obstacles naturels et des situations que l'on trouve dans des scénarios de type chasse ou militaire. Les cibles multiples (nombre, emplacement et distance) jouent souvent un rôle plus important dans ces épreuves de tir. Les matchs uniquement pratiques comprennent souvent une phase de randonnée entre les ateliers.
 - Epreuves de tir tactique - la plupart comprennent des scénarios de type plus urbain ou artificiel, et sont plus typiques des champs de tir traditionnels. Ces parcours sont traditionnellement composés de nombreux accessoires, barricades et obstacles, avec généralement moins de cibles, et souvent à des distances légèrement plus courtes.
- Les épreuves de tir spéciales comprennent :
 - Epreuves de tir Shoot-Off - Deux (ou plus) concurrents engagent simultanément des épreuves de tir identiques et adjacentes dans un but d'élimination. Ce peut être utilisé pour départager les ex-aequo à la fin d'un match, ou comme un match à élimination directe à part entière.
- Les épreuves de tir doivent avoir une limite de temps maximale adaptée au niveau de la compétition.

- Lorsque des obstacles (barricades) sont destinés à soutenir un concurrent, ils doivent être construits en donnant la priorité à la sécurité du concurrent et des officiels du match. Les étais doivent être suffisamment solides pour résister à l'utilisation par tous les concurrents.
 - Un espace suffisant doit être disponible pour permettre aux officiels du match de surveiller et de contrôler les concurrents en toute sécurité à tout moment.
- Les obstacles naturels ou créés, les ouvertures, etc. doivent raisonnablement permettre des variations de taille et de constitution physique des concurrents et doivent être construits de manière à assurer une sécurité raisonnable pour tous les concurrents, les officiels du match et les spectateurs.
 - Dans le cas où cela n'est pas possible, une plate-forme robuste doit être mise à la disposition des concurrents, sur demande, sans entraîner de pénalités.

Zones de sécurité

- L'organisation hôte est responsable de la construction et de la mise en place d'un nombre suffisant de zones de sécurité pour le match. Elles devront être soit :
 - Placées de manière pratique et facilement identifiables à l'aide de panneaux, ou
 - Chaque arbitre à chaque atelier devra identifier et indiquer la zone de sécurité, ainsi que la direction sûre, à chaque équipe de concurrents dès leur arrivée à l'atelier.
- Les concurrents sont autorisés à utiliser la zone de sécurité sans surveillance pour les activités suivantes, dans la mesure où ils restent dans les limites de la zone et que leurs armes pointent dans une direction non dangereuse. Tout manquement peut être sujet à disqualification.
 - Déconditionner ou reconditionner une arme non chargée.
 - Réaliser l'inspection, le démontage, le nettoyage, les réparations ou la maintenance des armes, de leurs composants ou accessoires.

Zones de réglages

- Un pas de tir de réglage avec des cibles à 100m et 100y doit être mis en place.
 - Le pas de tir de réglage doit toujours être utilisé sous la supervision et le contrôle d'un arbitre.
- Un pas de tir permettant le tir au-delà de la distance maximale du match afin de contrôler les données balistiques et recommandé pour les matchs de niveau national et plus.
- Les concurrents peuvent tester leurs armes et munitions dans la limite des contraintes de sécurité et de temps imposées par un arbitre.
- Un évènement met en œuvre au minimum 3 ou 4 ateliers en simultané.
- Chaque atelier est composé d'un rack permettant de stocker verticalement au moins douze armes. Il est en dehors de la zone réservée au tireur en cours de passage et au tireur en attente de passage.

L'efficacité de l'organisation peut être renforcée par l'utilisation de :

- La numérotation des épreuves,
- Des abris, tables et chaises pour l'arbitrage sur les ateliers,
- Des véhicules de liaison pour l'intervention rapide sur les cibles,
- Des Talkies Walkie pour liaison avec l'organisation et le responsable de la logistique et du matériel.

B – Espace exposants / Restauration

- Un espace exposant peut être prévu en dehors des zones de tir pour permettre au public et aux concurrents inactifs de pouvoir circuler.
- Un espace restauration rapide disposant d'un espace d'au moins 50 cm entre chaque personne pouvant accéder au service est conseillé pour offrir un service repas.

C – Espaces annexes

Il est un plus de prévoir la mise à disposition de locaux annexes d'accès facile pour :

- Le **contrôle des équipements**, d'une superficie de 20 m² minimum, implantés dans la mesure du possible à proximité des zones de réglages.
- Le **poste de secours**, dans un espace couvert réservé d'au moins 8 m² (2 tables, 4 chaises, 1 alimentation énergie électrique)
- Le **stockage des cibles et du matériel de remplacement des ateliers**, dans un espace couvert réservé de 10 m² minimum.

D - Prestations à assurer sur les sites

- **Sanitaires** : en nombre suffisant pour l'ensemble des officiels du match, des tireurs, des exposants et du public. Ils peuvent être, soit permanents, soit provisoires. Dans tous les cas, un service d'entretien bi-journalier devra être assuré. De plus, des sanitaires réservés aux personnes handicapées devront être disponibles.
- Il est pertinent de pouvoir également proposer un service de désinfection des mains après le tir et la manipulation de plomb (bornes solutions hydro-alcooliques ou gel à la sortie des espaces tir).
- **Secours et assistance médicale** : le COL doit prévenir par écrit les services d'urgence (SAMU ou pompiers) de la manifestation (action du chargé de sécurité du site) - joindre un plan d'accès du stand, et adresser une copie de ce courrier à la FRPRA et la FFTIR.

- **Parking et entrées** : 3 parkings sont à prévoir :
 - Un parking, pour les officiels, proche des zones de tir
 - Un parking pour les tireurs d'une capacité suffisante avec « dépose minute » proche des zones de tir.
 - Un parking pour les Camping-cars avec une indication claire sur l'autorisation de rester ou pas la nuit.

- Si nécessaire, le COL se charge d'éditer les badges d'accès aux différents parkings pour les différents types d'usager.

- **Gardiennage** : Pour des événements de plusieurs jours, il est effectué par une société ayant un bon renom sur la place ou bien par le COL.

- **Mise en place du Podium** : Si des podiums sont utilisés, ils sont fournis par le COL.
 - Le COL assure la décoration de cet espace.
 - Prévoir des podiums accessibles aux personnes en situation de handicap.

□ **Panneaux d'affichage pour palmarès** :

Un suivi des résultats sur le logiciel d'enregistrement des résultats Practiscore est possible en fonction des situations des événements en terme de couverture des opérateurs.

□ **Bac poubelles** :

Ils doivent être mis à disposition et tenir compte **impérativement** du tri sélectif.

Fléchage : Le COL doit l'assurer en relation avec la FRPRA :

- À l'intérieur du site, signalisation des différents espaces
- À l'intérieur de l'agglomération, pour accéder au mieux sur le lieu de la manifestation, à partir de toutes les directions (Banderoles, panneaux lumineux, fléchages...). La fourniture du point GPS est une aide supplémentaire à indiquer lors de l'inscription à l'évènement.

Fait en quatre exemplaires à le .../.../.....

Olivier LARRUE
Président de la FRPRA

Cachet et Signature

Prénom : **Nom :**
Propriétaire du site
Téléphone :
Email :@.....

Cachet et Signature